

PROCÈS-VERBAL

de la 8^e assemblée du conseil de quartier de la Cité-Universitaire,
tenue le lundi le 29 septembre 2025 à 19 h
Centre de glace Intact Assurance – salle 121
999, avenue de Robebelle

Étaient présent(e)s :

M ^{me} Sophie Dallaire	Secrétaire (arrivée à 19h45)
M. Gabriel Dusablon	Président
M ^{me} Amélie-Elsa Ferland-Raymond	Vice-présidente
M ^{me} Rita Giguère	Administratrice
M. Bernard Paré	Trésorier
M. Cédric Paré	Administrateur
M ^{me} Anne-Marie Thivierge	Administratrice (arrivée à 19h10)

Absences :

M. Martin Landry	Secrétaire de soutien à la rédaction
M. David Breton Saint-Jean	Administrateur
M. Charles Madet	Administrateur
M ^{me} Kauryne Nolla	Administratrice

Étaient également présent(e)s :

M ^{me} Dominique Gagnon	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district électoral Sainte-Foy-Sillery
M. David Weiser	Conseiller municipal, district électoral du Plateau

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, une personne assiste à la rencontre.

Quorum

Le quorum est atteint.

1. Ouverture de l'assemblée

M. Dusablon procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Giguère ajoutera des informations au sein des différents points de l'ordre du jour.

Sur une proposition de M. Gabriel Dusablon, appuyée par M^{me} Rita Giguère, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 septembre

M. Bernard Paré propose une modification :

- À la page 3, dernier paragraphe, remplacer « de telles expropriations ont été réalisées » par « le processus d'expropriation/d'acquisition de gré à gré a été lancé ».

M. Cédric Paré propose en propose une autre :

- À la page 4, quatrième paragraphe, supprimer la dernière ligne.

Sur une proposition de M^{me} Rita Giguère, appuyée par M. Bernard Paré, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 septembre, sous réserve des modifications mineures proposées par MM. Bernard et Cédric Paré.

• Suivi au procès-verbal et affaires en découlant

Ce point n'a pas été abordé.

4. Période d'information des membres du conseil municipal

Mme Mercier-Larouche remercie le Conseil de quartier, car il s'agit de sa dernière assemblée. Elle souligne l'importance de l'instance démocratique qu'est le Conseil de quartier et remercie les administrateurs pour leur implication citoyenne et les citoyens pour la confiance accordée. Elle souligne également les gains qui découlent de cette implication.

Elle souhaite assurer une passation harmonieuse des dossiers à la personne qui lui succédera. Elle mentionne qu'une suggestion a été déposée au conseil de Ville pour obliger les conseillers à faire de même lors d'un changement d'administration et ainsi favoriser une meilleure transition. Elle illustre les contraintes et les difficultés liées à un tel exercice. Les administrateurs songent à déposer une résolution en ce sens. Elle encourage enfin les gens à aller voter à la prochaine élection.

M. Weiser, pour sa part, souligne également l'importance des Conseils de quartier et le plaisir qu'il a eu à participer aux assemblées du Conseil de quartier de la Cité-Universitaire. Il ajoute l'impact de l'institution sur le développement de la ville.

Il confirme le projet de réaliser le trottoir sur la rue Père-Druillettes en 2026, à moins d'un changement à la planification.

M. Dusablon revient sur le travail des conseillers municipaux, qui n'est pas toujours facile, et parfois ingrat. M^{me} Ferland-Raymond remarque combien, dans une grande ville comme Québec, il est facile et direct d'avoir accès aux conseillers municipaux.

Les administrateurs félicitent et remercient les conseillers pour leur ouverture, accessibilité et compétences. M. Bernard Paré voudrait obtenir une rencontre avec les nouveaux élus pour apprendre quelles seront leurs priorités.

5. Période de questions et commentaires du public

Une résidente de la rue Dosquet se demande si des mesures d'atténuation (ex: balises centre-rues) sont prévues dans son secteur. Elle estime que le quartier Saint-Louis est choyé. Sur sa rue, les gens voient la lumière verte et accélèrent. Elle observe une forte circulation de transit. M. Weiser demandera une analyse aux équipes concernées à la ville. Les membres du Conseil suggèrent aussi de contacter le 311.

Madame déplore aussi le manque d'harmonisation des feux de circulation pour cyclistes sur le territoire de la ville. Elle se dit cycliste et être confuse selon les intersections où elle se trouve car les informations ne sont pas les mêmes partout. Par conséquent, il en résulte de la confusion pour les automobilistes également et des risques d'accidents. L'avenue du Chanoine-Morel en est un bon exemple. Elle suggère que les systèmes de gestion de la circulation soient standardisés. M^{me} Mercier-Larouche explique les raisons ayant mené à l'ajout de certaines formes de signalisation. M. Cédric Paré explique les difficultés qu'il a expérimenté avec la nouvelle signalisation.

M. Bernard Paré demande si ce n'est pas le ministère des Transports qui régit la signalisation ? M^{me} Mercier-Larouche répond que c'est la ville.

M. Bernard Paré indique que les feux piétons à l'intersection de la rue Dosquet et du Chemin des Quatre-Bourgeois est prévu pour 2026 (suivi de sa requête au 311).

M^{me} Giguère a assisté au conseil d'arrondissement. Elle fait état des sommaires décisionnels où le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) recommande plusieurs modifications à la réglementation, par exemple, interdiction de tourner à droite au feu rouge à quelques endroits, notamment sur le Chemin des Quatre-Bourgeois, l'ajout de passages pour piétons, l'interdiction de stationnement, etc.

M^{me} Ferland-Raymond signale qu'il y a une nouvelle construction qui, bien que située à l'extérieur des limites du quartier, gâche la vue sur les montagnes, dans le parc industriel. Mais surtout que la construction est peu esthétique, et qu'elle ne fait pas une belle entrée de ville. M^{me} Mercier-Larouche mentionne qu'il y a un enjeu d'espace dans les parcs industriels mais qu'elle est surprise d'apprendre que le bâtiment est si imposant. Elle confirme qu'il s'agit d'un centre de données. Elle s'engage à faire le suivi nécessaire.

M^{me} Giguère se demande si l'événement Myrand en musique (aussi connu sous l'appellation « 3 à 7 en musique ») pourrait être réalisé ailleurs car le site, sur la rue, est très à l'ombre. Elle s'inquiète de l'achalandage durant cette période de l'année qui est généralement plus fraîche et suggère de considérer le parc.

Elle se dit aussi heureuse que la sculpture-fontaine de l'artiste Aristide Gagnon, qui était auparavant installée au coin de Lavigerie et de Hochelaga, ait été déménagée dans le quartier (à l'intersection de la rue Painchaud et René-Lévesque). Des bassins de rétention pour l'eau ont aussi été aménagés.

6. Dossiers du conseil de quartier

- **Comités (Information)**

M. Dusablon rappelle qu'à la dernière assemblée, il avait été question d'une nouvelle structure pour favoriser le bon fonctionnement des assemblées. La réflexion est toujours en cours et des mesures seront proposées pour que les prochaines discussions lors des assemblées soient productives et efficaces.

M^{me} Thivierge sonde l'intérêt du Conseil pour l'adoption d'une résolution en faveur de la gratuité du transport en commun. Les administrateurs ne sont pas tous d'accord. Des explications sont offertes par M^{me} Mercier-Larouche sur les impacts de la gratuité et les mesures pour inciter les citoyens à utiliser le transport en commun. À ce sujet, M. Bernard Paré et Mme Dallaire se demandent pourquoi le transport en commun n'est pas reconnu comme un service essentiel, comme c'est le cas à Montréal. M^{me} Mercier-Larouche rappelle avoir déjà commenté cette situation.

M^{me} Ferland-Raymond et M. Cédric Paré lancent l'idée d'une résolution visant à amener une réflexion pour le transport en commun : sans viser la gratuité, cette mesure pourrait-elle envisager le plafonnement des tarifs ? M. Cédric Paré propose d'obtenir une présentation du Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour mieux comprendre les mesures qui ont été mises en place pour inciter les gens à utiliser le transport en commun. Il est envisagé qu'une telle présentation pourrait se dérouler lors de l'assemblée générale annuelle d'avril 2026. M^{me} Mercier-Larouche rappelle en terminant que le tramway amènera une hausse importante de la proportion des citoyens qui utiliseront le transport en commun.

• Projets de résolutions (Décisions)

M. Dusablon présente une résolution sur le renforcement du rôle des conseils de quartier :

CONSIDÉRANT QUE le rôle des conseils de quartier est trop souvent restreint à un avis consultatif en urbanisme alors qu'il devrait être en mesure de participer à l'élaboration, la mise en œuvre de projets touchant plusieurs dimensions de la vie de quartier : mobilité, culture, environnement, loisirs etc;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise citoyenne, bien que présente, demeure marginalisée dans la prise de décision municipale, malgré des recommandations récurrentes d'intégrer les citoyens en amont des projets;

CONSIDÉRANT QUE les transitions sociales et écologiques exigent des mécanismes participatifs renouvelés, inclusifs et décentralisés capables de soutenir l'adaptation, la résilience et la cohésion communautaire;

RÉSOLUTION 2025-08-01

Sur une proposition de M^{me} Ferland-Raymond, dûment appuyée par M. Cédric Paré, il est unanimement résolu que la ville de Québec organise des états généraux sur les conseils de quartier rassemblant les parties prenantes concernées dans le but de redéfinir leur rôle et leur gouvernance à la lumière des constats posés dans le diagnostic par l'Institut du Nouveau Monde 2017 et des meilleures pratiques observées au Québec, au Canada et à l'international.

La réponse obtenue de la ville pour donner suite au dépôt de la résolution est jointe en annexe.

M. Bernard Paré propose une résolution pour que la ville fasse pression sur le MTQ pour obtenir le pouvoir de déployer les radars sur territoire. Cette résolution sera travaillée et

soumise pour proposition de commun aux autres conseils de quartier. La possibilité d'émettre un communiqué de presse pour que l'info se rende au ministère est discutée.

- **Autres (Information)**

M^{me} Giguère mentionne qu'une étude des sols a été réalisée cet été près de chez elle et qu'il y a encore un bout de tuyau qui dépasse de l'asphalte... Un cône a été installé par-dessus.

7. Correspondance et trésorerie

- **Correspondance**

M. Bernard Paré demande si M. Dusablon a obtenu un suivi concernant la location de la salle à la bibliothèque Monique-Corriveau. M. Dusablon a acquitté la facture et se fera rembourser par le conseil. Le conseil désire toutefois que des démarches soient entreprises afin que les bibliothèques de la Ville de Québec reconnaissent le conseil comme un OBNL et que celles-ci remboursent le conseil.

- **Trésorerie**

M. Bernard Paré mentionne que le solde du compte est présentement de 2 104,63 \$.

RÉSOLUTION 2025-08-02

Sur une proposition de M^{me} Sophie Dallaire, dûment appuyée par plusieurs autres administrateurs, il est unanimement résolu de rembourser la somme de 71,28 \$ à M. Gabriel Dusablon, pour la location d'une salle à la bibliothèque Monique-Corriveau.

RÉSOLUTION 2025-08-03

Sur une proposition de M^{me} Rita Giguère, dûment appuyée par M^{me} Anne-Marie Thivierge, il est unanimement résolu de payer à M. Martin Landry la somme de 150 \$ pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 29 septembre 2025.

8. Varia

Mme Dallaire désire savoir s'il ne serait pas pertinent de relancer la Ville pour s'assurer d'un respect de la politique de sécurisation des chantiers. On discute de la pertinence d'adopter une nouvelle résolution à ce sujet.

Les administrateurs rappellent l'existence du bureau info-chantier et la possibilité d'appeler au 311 pour signaler toute situation dangereuse.

9. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 55.

Service des relations citoyennes et des communications

Le 3 octobre 2025

Monsieur Gabriel Dusablon

Conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Objet : Votre résolution en faveur du renforcement des conseils de quartier

Monsieur,

Nous avons bien pris connaissance de la résolution du conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire demandant que :

1. La Ville de Québec organise des états généraux sur les conseils de quartiers, rassemblant les parties prenantes concernées, dans le but de redéfinir leur rôle, leur gouvernance et leur financement, à la lumière des constats posés dans le diagnostic de l'INM (2017) et des meilleures pratiques observées au Québec, au Canada et à l'international;
2. La Ville de Québec attribue aux conseils de quartier un pouvoir d'initiative, accompagné d'un financement représentant au minimum 1 % du budget municipal, afin de leur permettre de proposer et réaliser des projets structurants adaptés aux besoins des citoyens de leur quartier (mobilité, culture, environnement, sport, etc.);
3. La Ville de Québec bonifie le soutien administratif aux conseils de quartier en leur offrant des services partagés de secrétariat (rédaction des comptes rendus, rapports) et de comptabilité (production des états financiers), et en désignant un agent municipal de liaison pour les accompagner dans leur fonctionnement quotidien et dans la réalisation de leurs initiatives et en adoptant une procédure de voie rapide dans l'administration de la ville afin qu'elle réponde rapidement aux initiatives et suggestions des conseils de quartier.

Nous vous remercions pour votre réflexion et pour vos propositions. Nous sommes cependant surpris de constater que ces propositions ne semblent pas prendre en compte les démarches réalisées par la Ville de Québec en collaboration avec l'ensemble des conseils de quartier au cours des huit dernières années.

Le rapport de l'INM (2017) auquel fait référence votre résolution a été commandé par la Ville de Québec et a constitué la base de réflexion pour deux démarches fondamentales réalisées au cours des dernières années soit : la refonte de la politique de participation publique de la Ville de Québec (entrée en vigueur en mai 2021 et qui fera l'objet d'une première reddition de comptes au printemps 2025) et la révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier ayant menée à la révision du règlement de fonctionnement des conseils de quartier, à l'intégration dans ce règlement des modalités

de subvention pour la réalisation d'un projet à l'initiative d'un conseil de quartier et au développement de plusieurs outils et activités de soutien.

Ainsi, en ce qui concerne la nouvelle politique de participation publique de la Ville de Québec, les étapes suivantes ont été réalisées :

- 2017 : Diagnostic des pratiques par l'Institut du Nouveau Monde (INM) à la demande de la Ville de Québec.
- 2017 : Projet de Loi 122 sur les gouvernements de proximité (MAMOT).
- 2018 : Début de la démarche de révision de la politique de consultation (INM) à la demande de la Ville de Québec.
- 2018 : Entrée en vigueur du règlement ministériel – *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme* (RPP).
- 2018-2019 : Analyse des consultations préalables et des impacts de l'adoption du règlement ministériel (RPP).
- 2020 : Annonce de la nouvelle orientation et dépôt du projet de politique (Règlement R.V.Q. 2705) de la Ville de Québec.
- 2020 : Séance d'information privilégiée pour les membres des conseils de quartier.
- 2020 : Séances d'information grand public.
- 2020 : Séances d'audition des opinions sur le projet de règlement sur la nouvelle politique de participation publique tenue par le comité d'élus chargé de la consultation (consultation légale en vertu de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec).

Séances de consultation sous la forme d'audition des opinions : Possibilité de présenter un mémoire ou de faire un simple commentaire verbal et possibilité de faire une intervention spontanée sans s'être inscrit au préalable.

- 2021 : Dépôt du rapport de consultation et adoption du règlement sur la nouvelle politique par le conseil de la ville.
- Mai 2021 : Entrée en vigueur et mise en œuvre de la nouvelle politique.

Vous trouverez tous les détails et rapports de cette démarche de révision de la politique de participation publique ici : [Participation citoyenne - Politique de participation publique](#).

La nouvelle politique de participation de la Ville de Québec est, à ce jour, reconnue comme l'une des plus progressistes parmi les villes du Québec. Elle intègre notamment des mesures d'information, de participation active en amont, de consultation et de rétroaction dépassant de loin les exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

À la fin de cette démarche de révision de la politique, la Ville s'était engagée à amorcer deux autres chantiers, soit la révision des règles et pratiques de fonctionnement des conseils de quartier et la révision des modalités de subvention d'un projet à l'initiative d'un conseil de quartier. Ces chantiers étaient nécessaires à la suite des nombreux commentaires émis par les administrateurs des conseils de quartier lors de la démarche de révision de la politique de participation publique, mais qui ne pouvaient être inclus dans cette démarche spécifique.

Ainsi, en ce qui concerne la révision des règles et pratiques de fonctionnement des conseils de quartier et la révision des modalités de subvention d'un projet à l'initiative d'un conseil de quartier, les étapes suivantes ont été réalisées :

Objectifs de la démarche :

- Actualiser les pratiques et le fonctionnement des CQ
- Répondre aux besoins des citoyens et des administrateurs des CQ

Étapes :

- Rencontre des présidents des CQ (23 septembre 2021)
- Rencontre du comité de travail sur les outils et pratiques de communication des CQ (30 novembre 2021)
- Ateliers d'échanges avec les conseillers en consultations publiques (1er et 15 décembre 2021)
- Ateliers participatifs avec les CQ (2 juin 2022)
- Questionnaire en ligne grand public sur les propositions recueillies lors des ateliers avec les CQ (29 juin au 12 septembre 2022)
- Séance d'information avec les CQ : présentation des résultats du sondage et des pistes d'action proposées (1er décembre 2022)
- Demande d'opinion aux CQ concernant les pistes d'actions proposées (décembre 2022 à mars 2023)
- Rétroaction aux CQ et présentation des modifications réglementaires proposées (janvier 2024)
- Adoption des modifications réglementaires (février 2024)
- Mise en œuvre des mesures en vue des assemblées annuelles 2024

Participation des conseils de quartier (CQ) :

- 27 CQ ont soumis leur opinion (sur 29) - taux de participation de 93 %.
- Sur un total de 135 pistes d'actions proposées, les CQ participants sont en accord avec 102 pistes d'action et partiellement en accord avec 33 pistes d'action

- Aucune piste d'action ne fait l'objet d'un désaccord

Pistes d'action regroupées en cinq thématiques :

1. La relation avec l'administration municipale et les élus
2. La mobilisation et le soutien des administrateurs des CQ
3. La révision du règlement de fonctionnement actuel (incluant des modalités de participation hybrides)
4. Les projets d'initiative
5. Les outils et pratiques de communication

Tous les détails et rapports issus de cette démarche sont disponibles ici : [Participation citoyenne - Révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier](#)

Notons que dans le cadre de cette démarche de révision des règles et pratiques de fonctionnement des conseils de quartier et la révision des modalités de subvention d'un projet à l'initiative d'un conseil de quartier, les budgets de fonctionnement des CQ ont été majorés à la hausse de 66 % et les budgets d'initiative à la disposition des conseils de quartier de plus de 80 %.

De plus, plusieurs autres initiatives ont été amorcées à la suite de cette démarche, certaines étant livrées, d'autres en voie de l'être :

- Formation et mobilisation des élus à la Politique de participation publique ainsi que sur leur rôle au sein du conseil de quartier.
- Formation et mobilisation des employés envers la Politique de participation publique et les bonnes pratiques (notamment une sensibilisation à répondre rapidement aux initiatives et suggestions des CQ).
- Programme de formation pour les administrateurs des conseils de quartier (PFAQ).
- Support informatique d'archivage et de partage de documents (espace de travail Google).
- Actions de communication pour faire connaître et mettre en valeur le rôle des conseils de quartier auprès des citoyens.
- Support communicationnel et graphique par la conception de gabarits et de modèles.

Enfin, lorsque vous référez à des pratiques ayant lieu dans d'autres villes et au financement accordé, vous faites référence à des programmes de budgets participatifs pour lesquels les villes mettent à disposition des budgets d'investissement pour lesquels les citoyens peuvent proposer des projets ou voter pour certains d'entre eux.

La Ville de Québec a choisi de ne pas aller de l'avant avec de telles démarches, privilégiant son programme de subvention des projets à l'initiative des conseils de quartier et la mise en place des nouveaux programmes de mobilisation à la sécurité routière et de soutien à la mobilisation pour les conseils de quartier | Initiatives en faveur de la biodiversité.

La Ville met ainsi un budget potentiel de 17 500 \$ annuellement à la disposition de chaque conseil de quartier en plus d'un budget de fonctionnement de 2 500 \$ destiné à financer toutes les activités cléricales et d'intendance des conseils de quartier (notez que très peu de conseils de quartier dépensent l'ensemble de ce budget de fonctionnement comme en font foi les états financiers annuels).

La Ville met aussi à disposition des conseils de quartier un conseiller en consultations publiques afin de les soutenir dans leur fonctionnement.

Nous sommes donc heureux de poursuivre l'implantation des mesures découlant des exercices décrits précédemment et de contribuer à améliorer de façon constante les pratiques de participation publique souvent uniques et exemplaires faisant la fierté de la Ville et de ses citoyens.

La Ville de Québec et ses conseils de quartier sont des sources d'inspiration pour bien des villes du Québec comme en témoigne d'ailleurs l'implantation récente des assemblées de quartier de la Ville de Laval et nous souhaitons continuer à occuper cette position de tête en collaboration avec nos partenaires privilégiés, les conseils de quartier.

Veuillez recevoir l'expression de mes meilleurs sentiments,

Le directeur,

Martin Lefebvre